

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012-SG-156 : Actualisation et fixation des tarifs des redevances de tournages dans la capitale et dans les mairies d'arrondissement pour l'exercice 2012 et suivants.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération S.G 2006-158 des 11,12 et 13 décembre 2006 autorisant Monsieur le Maire de Paris de fixer les tarifs et redevances de tournage dans les Musées et autres établissements dépendant de la Direction des Affaires Culturelles.

Vu la délibération S.G 2008-188 du 24 décembre 2008 autorisant Monsieur le Maire de Paris d'actualiser et fixer les tarifs et redevances de tournage dans la capitale pour l'exercice 2009 et suivants.

Vu l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les tarifs de redevances et taxes de stationnement liés aux tournages à Paris,

Vu le projet en délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris est autorisé à fixer les tarifs et redevances de tournage dans la capitale et dans les mairies d'arrondissement.

Vu la saisine du conseil du 1^{er} arrondissement en date du 25 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 26 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 26 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012

Vu l'avis du conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 2 juillet 2012

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 28 juin 2012

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD au nom de la 9e Commission.

Délibère :

Article 1 : Les tarifs des redevances et taxes de stationnement liées aux tournages, joints sous la forme de cinq tableaux à la présente délibération, sont approuvés.

Article 2 : La nouvelle tarification des redevances et taxes de stationnement liées aux tournages, joints sous la forme de cinq tableaux à la présente délibération seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 3: La nouvelle tarification des redevances et taxes de stationnement liées aux tournages, joints sous la forme de cinq tableaux, seront mises en œuvre par voie d'arrêté

Article 4 : L'arrêté du 2 janvier 2009 est abrogé.

Article 5 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le chapitre 77, nature 70 388 des différentes fonctions du budget de fonctionnement 2012 et suivants de la ville de Paris.

Article 6 : Une somme correspondant à 75 % des recttes encaissées au titre des tournages dans les mairies d'arrondissement abondera lors de l'exercice suivant les fonds du maire de l'arrondissement concerné.